

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230126-003

du 26 janvier 2023

n°003

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1) : M. LATUS (démissionnaire)

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Vote du budget primitif de l'exercice 2023

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2023.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à votre adoption. La note de présentation, ci-jointe, expose les principaux éléments de ce budget.

* * * * *

VU les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230126-003****du 26 janvier 2023****n°003****page 2/2**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	40 035 500 €	42 945 500 €	14 561 600 €	11 651 600 €
Opérations d'ordre	3 600 000 €	690 000 €	1 040 000 €	3 950 000 €
TOTAL	43 635 500 €	43 635 500 €	15 601 600 €	15 601 600 €

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	356 800 €	476 800 €	292 000 €	172 000 €
Opérations d'ordre	250 000 €	130 000 €	135 000 €	255 000 €
TOTAL	606 800 €	606 800 €	427 000 €	427 000 €

Vote : Adopté à l'unanimité

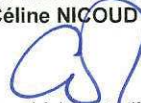
POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7 F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU- DOMINGO, D. SIMON, JP. de MICHIEL, P. BARAUDON, P. BAZIN.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD



Ville de CHATELLERAULT

Conseil municipal du 26 janvier 2023

Rapporteur : monsieur Jacques Melquiond

Adoption du budget primitif 2023

Note de présentation

Les grandes lignes de ce projet de budget primitif pour l'exercice 2023 vous ont été exposées lors du débat d'orientations budgétaires le 15 décembre dernier.

Ce budget s'inscrit dans un contexte caractérisé par un niveau d'inflation inconnu depuis plusieurs décennies. L'énorme augmentation des coûts de l'énergie pèse fortement dans sa construction.

Dans ce contexte, il est primordial d'accélérer la transition environnementale.

Ces difficultés et ces incertitudes doivent inciter chacun à son niveau à poursuivre les efforts dans la gestion de la collectivité, aussi bien en dépenses que dans la recherche de financements.

Après une année 2022 qui a vu aboutir d'importantes réalisations d'investissement, le budget primitif 2023 présente à nouveau un volume élevé de dépenses d'équipement, traduisant ainsi la volonté de la collectivité de poursuivre l'amélioration des quartiers et du patrimoine de la ville ainsi que des établissements scolaires. De nombreux projets entrent en phase de réalisation, en particulier la réhabilitation des écoles Léo Lagrange et Painlevé.

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **43 635 500 €** contre 41 110 500 € en 2022.

1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

a) Impôts et taxes (chapitre 73)

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée pour l'ensemble des contribuables. Il subsiste celle sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Le budget vous est présenté ainsi :

- le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) est prévu à **23,2 M€** dans le budget, avec un maintien des taux 2022.

Pour rappel, en contrepartie de la suppression de la TH sur les résidences principales, les communes se sont vues transférer le taux départemental de taxes foncières sur les propriétés bâties.

Châtelleraut étant une commune sous compensée, elle a bénéficié d'un coefficient correcteur.

Cette année, compte-tenu de la forte inflation, la revalorisation des bases est importante. Ainsi sur les locaux d'habitation, elle s'élèvera à 7,1 %.

Taxes	Article	Taux	CA 2021	Taux	Réalisé 2022	Prévisions BP 2023
Chapitre 73						
Taxe d'habitation logements vacants	73111	20,97 %	624 980	20,97 %	609 289	666 600
Taxe foncière bâti	73111	47,59 %	17 461 247	47,59 %	18 209 164	19 377 179
Coefficient correcteur TF	73111		2 699 471		2 822 878	3 009 112
Taxe foncière non bâti	73111	70,65 %	166 522	70,65 %	164 918	165 109
Ajustement de fiscalité	73111		78 238			
			21 030 458		21 806 249	23 218 000

- l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération est de **5,18 M€**.
- la fiscalité indirecte est estimée à **1,92 M€**.

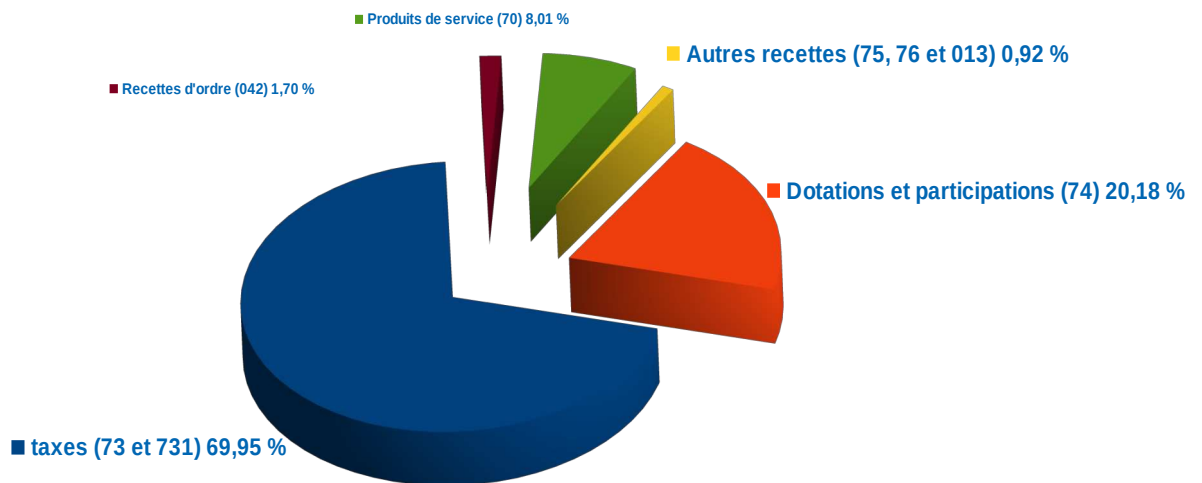
b) les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de **8,77 M€**, soit une augmentation de 0,7 M€ par rapport au BP 2022.

c) Les autres recettes (chapitres 013,70,75,76,77,78)

Les autres produits des services, du domaine, financiers ou exceptionnels (chapitres 013, 70, 75, 76, 77 et 78) sont estimées en très légère augmentation à 3,65 M€ en 2023 (3,58 M€ en 2022) compte tenu de la volonté de faire participer les associations utilisatrices de locaux aux charges liées à l'augmentation des fluides.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



Les impôts et taxes représentent plus des 2/3 des recettes totales. Les dotations et participations se maintiennent à 20 % environ.

Les produits et services sont à 8 % en incluant les refacturations à Grand Châtellerault mais se réduisent à 5 % hors refacturations. Cela permet de mesurer le faible impact qu'a le levier tarifaire sur la construction du budget.

2. Les dépenses

a) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Environ la moitié des dépenses réelles de fonctionnement est consacrée aux charges de personnel. Elles sont prévues en 2023 à **20,73 M€** (19,55 M€ en 2022). Il convient d'être très vigilant sur la maîtrise des effectifs.

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont prévues à **10,1 M€**, en très forte augmentation par rapport à 2022 (8,7 M€). Cela s'explique principalement par l'évolution du coût des fluides (électricité, gaz, carburant) et de l'alimentation.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

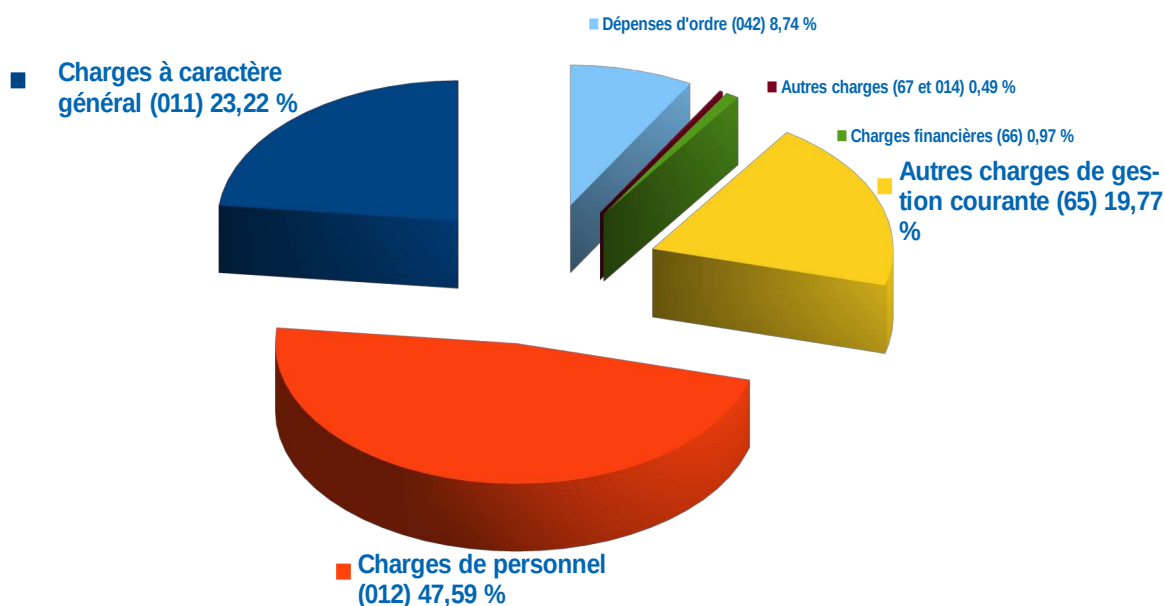
Ce chapitre semble en légère diminution par rapport au BP 2022 passant de 8,65 M€ à **8,59 M€**. En réalité, cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de la participation au SDIS. Les subventions aux associations sont en quasi stabilité par rapport à 2022. La subvention au CCAS est proposée avec une augmentation de 60 000 € et celle de la caisse des écoles de 8 000 €, compte tenu de la forte augmentation du prix du papier notamment. Il faut noter également l'inscription d'une subvention d'équilibre de 200 000 € euros au budget annexe des parcs de stationnement.

d) Les autres dépenses

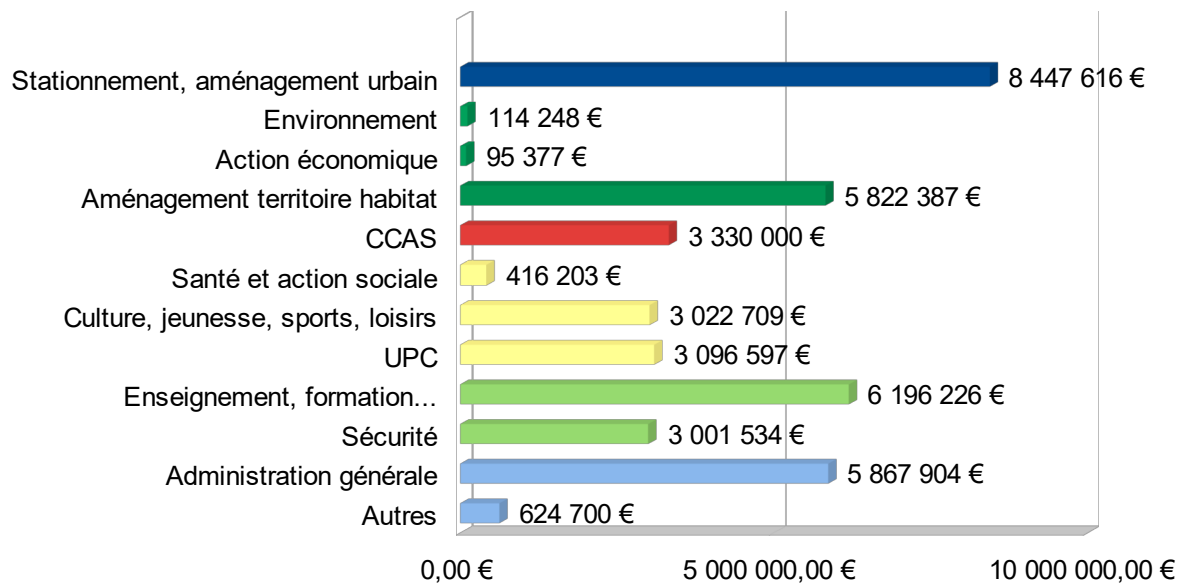
Le chapitre 66 - charges financières – proposé à 451 K€, augmente par rapport à 2022, compte tenu de l'augmentation du taux du livret A et de l'euribor 3 mois.

Il convient de préciser que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 est de 25 M€. Trois emprunts pour un montant total de 3 M€ ont été réalisés en 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



Le graphique suivant présente les prévisions budgétaires 2023 en dépenses reçues de fonctionnement par secteur d'activité (selon la présentation croisée de la nomenclature M57).



L'autofinancement brut (écritures d'ordre budgétaires), constitué des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement, s'élève à **3,6 M€** comme en 2022.

La section d'investissement

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à **15,6 M€** contre 15,8 M€ en 2022. Parmi les dépenses d'investissement, **11,4 M€** sont consacrés à des dépenses d'équipement (travaux, acquisitions et subventions d'équipement), ce qui représente un montant important pour les finances de la Ville.

Ce montant sera augmenté d'un volume de report de crédit de 2 M€, qui couvriront les engagements 2022 réalisés en 2023.

Les principaux projets de la section d'investissement, sont les suivants.

- Lac Renardières OIR dont rénovation école Léo Lagrange (AP/CP) : **1,5 M€**.

L'opération de rénovation urbaine du Lac et des Renardières contractualisée en juin 2018 avec l'État (ANRU- Action Logement – Caisse des dépôts et des consignations), la Région, le Département, Grand Châtellerauld et la Ville de Châtellerauld a pour objectif de renforcer l'attractivité des quartiers Sud du territoire Châtelleraudais, de proposer un cadre de vie adapté aux habitants et usagers par la restructuration des espaces et équipements publics, de participer à la mixité sociale et de proposer un parc social rénové et adapté aux enjeux climatiques actuel.

Les travaux prévus en 2023 comprennent notamment :

- ➔ La création d'un secteur jeune (0,3 M€).
- ➔ La première tranche des travaux de réhabilitation énergétique de l'école Léo Lagrange (04 M€), dans le cadre d'un projet de 3,2 M€ qui s'achèvera en 2025. Les travaux de requalification des bâtiments du groupe scolaire Léo Lagrange (maternelle, primaire, restaurant scolaire) permettront une meilleure gestion des consommations énergétiques et assureront aux usagers et professionnels de pouvoir

évoluer dans un environnement adapté à leur pratique tout en bénéficiant d'un confort d'été et d'hiver.

- ➔ l'aménagement des voies conservées aux Renardières (0,4 M€).
- ➔ L'aménagement de la desserte des équipements du lac (0,2 M€).
- Aménagement des quais de Vienne (AP/CP) : 1,3 M€
- Opération Centre-ville – Cœur de ville : 0,4 M€

En 2023, plusieurs actions sont prévues :

- ➔ Afin de dynamiser le linéaire marchand, le développement du Design Actif sur le parcours en cœur de ville avec du marquage au sol et des modules sera poursuivi (60 k€).
- ➔ Réaménagement des Halles Gourmandes, éclairage, peinture et achat de casier connectés afin de développer le flux piétons hors jours de marché (65 k€).
- ➔ Mise en œuvre du plan vélo ville avec 150 k€ pour l'aménagement d'un réseau express vélo, l'apaisement des quartiers (zones 30), le développement des services relatifs à l'écosystème vélo (stationnement, services, réparation) et 50 k€ pour la signalétique et des actions de communication, de sensibilisation (sécurité routière) et d'animation pour promouvoir, informer et rendre le vélo plus attractif.
- ➔ Jalonnement dynamique des parkings urbain gratuits - parking du bœuf rouge et croix rouge pour 40 k€.
- Carillon Bollée et tours St Jacques (AP/CP) : 0,5 M€. Poursuite des travaux entamés en 2022.
- Ecole Painlevé : 0,9 M€. Ces travaux portent sur la réhabilitation énergétique de l'école avec une isolation par l'extérieur et une réfection de la toiture
- Îlot de Lâage : 0,5 M€. Remboursement des travaux de dépollution à l'établissement public foncier de la région Nouvelle Aquitaine.
- Maintien de l'outil et du réseau numérique : 0,5 M€
- Voirie : 1,5 M€

Les autres dépenses d'équipement sont des dépenses d'investissement récurrentes pour 2,4 M€ destinées à entretenir le patrimoine de la Ville.

La section est équilibrée par :

- des subventions d'équipement reçues (1,4 M€),

Pour information, dans le cadre des demandes de subventions 2023 (dépôt demandé avant le 31 janvier 2022) au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL 2023), du Fonds vert, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les dossiers suivants sont susceptibles d'être proposés et déposés :

- Travaux de l'école maternelle Painlevé : rénovation énergétique de l'école pour un coût total de 900 000 €.
- Travaux de l'école Léo Lagrange : rénovation énergétique et réhabilitation de l'établissement (maternelle, primaire, restaurant scolaire) pour un coût estimé de 3,2 M€.
- Foyer secteur jeunes : construction d'un foyer secteur jeune dans le quartier des Renardières pour un coût estimé de 350 000 €.
- Star – Micro forêt urbaine : création d'une micro forêt urbaine pour un coût estimé de 380 000 €.

- Box vélo : installation de box vélos dans le cadre de l'opération «*Coopérative de ville et*» et l'aménagement d'un réseau express vélo pour un coût estimé de 50 k€.

- du fonds de compensation de la TVA (1,25 M€),
- diverses recettes d'ordre,
- et un volume global d'emprunts de **8,9 M€** . Ce montant d'emprunts pourra être diminué en fonction des subventions attribuées et d'autres recettes constatées notamment lors de l'adoption du budget supplémentaire.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 606 800 €. Ce budget regroupe les parkings fermés de Blossac, du Château et de Notre-Dame, le parking souterrain Alaman ainsi que le parc couvert St Jacques.

Les dépenses de ce budget comportent la prise en charge des frais de personnel affectés à ce service (164 800 €), diverses charges de fonctionnement et la charge des intérêts des emprunts pour 38 000 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des paiements des usagers pour 250 000 €. Il est prévu également une subvention d'équilibre du budget principal de 200 000 €.

La section d'investissement est équilibrée à 427 000 €.

Les dépenses réelles de la section d'investissement comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 180 000 € et des travaux pour 110 000 €.

Les recettes réelles de cette section proviennent des amendes de police. Elles sont estimées pour 2023 à 112 000€ .

* * * *

En résumé, les deux budgets sont équilibrés, par section, en dépenses et en recettes aux montants suivants exprimés en euros :

	Fonctionnement	Investissement	Total budget 2023	Total BP 2022
Budget principal	43 635 500,00 €	15 601 600,00 €	59 237 100,00 €	56 907 500,00 €
Budget annexe Parcs	606 800,00 €	427 000,00 €	1 033 800,00 €	1 214 000,00 €
TOTAL	44 242 300,00 €	16 028 600,00 €	60 270 900,00 €	58 121 500,00 €